



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 JUILLET 2017

COMPTE RENDU

Publié par extrait, en application de l'article L 2121-25 du code général des collectivités territoriales

Le Conseil Communautaire, légalement convoqué le 20 juillet 2017, s'est réuni le 27 juillet 2017 à la salle des fêtes de Vasselay, sous la présidence de M. Bernard ROUSSEAU.

Étaient présents (titulaires) (41): André JOUANIN, Alain THEBAULT, Dominique LAVEAU, Caroline CHAUVEAU, Christian FERRAND, Guy CHABRILLAT, Daniel BENARD, Christian PAULIN, Jean-Claude MORIN, Marie-Solange BRUNET, Nathalie MESTRE, Jeannine MAURICE, Odile BEDU, Claude LELOUP, Bernard GUILLOT, Patricia CROS, Jean-Marc KOENIG, Joël DRAULT, Gérard CLAVIER, Jean-Paul BERGER, Sylvestre MILLET, Isabelle LEGERET, Nicole PINSON, Bernard ROUSSEAU, Béatrice DAMADE, Christophe DRUNAT, François ANDRADE, Cédric FISCHER, Annie LAUVERJAT, Gilles BENOIT, Murielle DAMPIERRE, Solange LEJUS, Alain BARDIN, Jean-Jacques DUTEIL, Nadine DELANNE-LETOURNEUR, Anne-Marie OSWALD, Bernard OZON, Camille de PAUL de BARCHIFONTAINE, Michel AUDEBERT, Fabrice HOEFFELIN, René THOMAS.

Était présent (suppléant) (1) :

Pascale ROUZIER, suppléante de Jean-Paul ROBLET

Absents excusés (5) :

Marianne POUMEROL a donné pouvoir à Daniel BENARD

Christelle PETIT

Pierre FOUCHET a donné pouvoir à Jean-Marc KOENIG

Georges LAMY a donné pouvoir à Solange LEJUS

Fabrice CHOLLET a donné pouvoir à Anne-Marie OSWALD

Ordre du jour

- Budget centre de Loisirs 2017 – Approbation de la décision modificative n°1
- Tableau des effectifs – Régularisation des contractuels permanents transférés
- Gendarmerie – Approbation de différents avenants
- Attribution d'une subvention de fonctionnement aux clubs sportifs animant le gymnase Cathy Melain
- Petite-Enfance – Création d'un lieu d'accueil enfants/parents (LAEP)
- Accueil de loisirs – Demande de subvention d'investissement pour l'achat de mobilier
- Agence Nationale pour les Chèques Vacances (ANCV) – Approbation de la convention
- Avenant CAF – Suppression avenant Espace Jeunes d'Henrichemont
- Déploiement de la fibre optique sur le territoire des ex terres vives (2^{ème} phase) – Approbation de la convention de financement avec le syndicat Berry Numérique
- Urbanisme – Instruction des autorisations du droits des sols – Approbation des tarifs des conventions avec chaque commune concernée
- Voyage en Terres du Haut Berry – 1^{er} octobre 2017 – Convention de partenariat avec l'office de Tourisme Terres du Haut Berry
- Reversement à l'association Viellux des subventions obtenues du Conseil Départemental au titre du Contrat Culturel de Territoire et du conseil Régional du centre au titre du projet artistique et culturel de territoire (PACT)

*_*_*_*_*

➤ **BUDGET CENTRE DE LOISIRS 2017 – APPROBATION DE LA DÉCISION MODIFICATIVE N°1**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter la décision modificative n°1 du budget Principal 2017, qui s'établit comme suit :

Budget Principal	Compte	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	651 redevance pour logiciel	+ 1500 €	
	6228 rémunération divers	- 1500 €	

Adopté à l'unanimité

➤ **TABLEAU DES EFFECTIFS – RÉGULARISATION DES CONTRACTUELS PERMANENTS TRANSFÉRÉS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de créer les postes de contractuels suivants :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24h30/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 24h/35^{ème}
- 1 poste d'adjoint d'animation à temps non complet 22h30/35^{ème}

Adopté à l'unanimité

➤ **GENDARMERIE – APPROBATION DE DIFFÉRENTS AVENANTS**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de valider les avenants susvisés avec les entreprises citées ci-dessus afin de prendre en compte des modifications de travaux
- d'autoriser le Président à signer lesdits avenants

Adopté à l'unanimité

➤ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVEENTION DE FONCTIONNEMENT AUX CLUBS SPORTIFS ANIMANT LE GYMNASSE CATHY MELAIN**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'attribuer aux clubs sportifs ci-dessous une subvention de fonctionnement selon la répartition ci-après :

Clubs	Subventions
Terres Vives Judo Club	423,73 €
Aikido Club Terres Vives	720,34 €
Karaté Club Terres Vives	466,10 €
Terres Vives Taekwondo Dojang	254,24 €
Handball Club Terres Vives	211,86 €
Basket-ball Club Terres Vives	932,20 €
Les Fous du Volant en Terres Vives (Badminton)	762,71 €
Volley-ball Terres Vives	338,98 €
Escalade Terres Vives	889,83 €
	5 000,00 €

Adopté à l'unanimité

➤ **PETITE-ENFANCE – CRÉATION D'UN LIEU D'ACCUEIL ENFANTS/PARENTS (LAEP)**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'autoriser le président à demander un agrément « Lieu d'Accueil Enfants Parent » auprès de la CAF du Cher
- de signer l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse

Adopté à l'unanimité

➤ **ACCUEIL DE LOISIRS – DEMANDE DE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT POUR L'ACHAT DE MOBILIER**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de solliciter de la Caisse d'Allocations Familiales du Cher l'attribution d'une subvention d'investissement à hauteur de 2072.00 € pour l'achat de mobilier 3-5 ans pour le centre de loisirs à l'Espace Jean ZAY
- d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires à l'attribution de cette subvention

Adopté à l'unanimité

➤ **AGENCE NATIONALE POUR LES CHÈQUES VACANCES (ANCV) – APPROBATION DE LA CONVENTION**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'accepter les chèques vacances pour le paiement des prestations proposées par le service Animation du Territoire - accueils de loisirs et crèches
- d'autoriser le Président à signer la convention d'agrément entre l'Agence Nationale pour les Chèques Vacances (A.N.C.V.) et la Communauté de Communes Terres du Haut Berry, et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

➤ **AVENANT CAF – SUPPRESSION AVENANT ESPACE JEUNES HENRICHEMONT**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'annuler l'avenant au Contrat Enfance Jeunesse prévoyant l'intégration de l'espace jeunes d'Henrichemont au Contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Cher

Adopté à l'unanimité

➤ **DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE SUR LE TERRITOIRE DES EX TERRES VIVES (2^{ème} phase) – APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LE SYNDICAT BERRY NUMÉRIQUE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver la convention à intervenir entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et le Syndicat Berry Numérique relative aux modalités techniques et financières de l'aménagement de la fibre optique, phase 2, sur le territoire de l'ex Communauté de Communes en Terres Vives
- d'attribuer au Syndicat Berry Numérique un fonds de concours d'un montant de 898 000,00 € HT, répartis comme suit :

- 20 % soit 179 600,00 € nets au démarrage des études d'exécution matérialisé par un bon de commande
- 30 % soit 269 400,00 € nets au démarrage des travaux matérialisé par un bon de commande
- 30 % soit 269 400,00 € nets suite à la signature du premier procès-verbal de réception des travaux
- Le solde, sera calculé sur la base du montant réel des travaux, à la suite de la signature du dernier procès-verbal de réception des travaux et à la transmission, par Berry Numérique, d'un bilan financier de l'opération

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

➤ **URBANISME – INSTRUCTION DES AUTORISATIONS DU DROIT DES SOLS – APPROBATION DES TARIFS ET DES CONVENTIONS AVEC CHAQUE COMMUNE CONCERNÉE**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'adopter les modalités de financement de la prestation qui s'établissent comme suit :
- part fixe : 0,90 € par habitant
 - part variable : 31,00 € par acte avec les coefficients ci-après :

	Certificat d'urbanisme	Déclaration préalable	Permis de construire	Permis d'aménager
coefficient	0,40	0,70	2	2
Montant	12,50 €	21,70 arrondi à 22,00 €	62,00 €	62,00 €

- d'approuver la convention à intervenir entre la CCTHB et les communes susvisées

- d'autoriser le Président à signer lesdites conventions

Adopté à l'unanimité

➤ **VOYAGE EN TERRES DU HAUT BERRY, 1^{ER} OCTOBRE – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'OFFICE DE TOURISME TERRES DU HAUT BERRY**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- d'approuver les tarifs de la balade fixés comme suit :

Formules adultes :

- Balade seule : 6 €
- Balade + repas du midi : 17 €
- Balade + repas+ visite de la Tour : 20 €
-

Formules enfants :

- Balade seule pour les 8 ans et + : 4 €
- Balade + repas de midi pour les 8 ans et + : 12 €
- Balade + repas de midi pour les moins de 8 ans : 8 €
- Balade + repas + visite de la Tour pour les 8 ans et plus : 14 €
- Balade + repas + visite de la Tour pour les moins de 8 ans : 11 €

- d'approuver la convention de partenariat entre la Communauté de Communes Terres du Haut Berry et l'Office de tourisme Terres du Haut Berry relative à l'organisation de la balade

- d'autoriser le Président à signer ladite convention et les actes y afférents

Adopté à l'unanimité

➤ REVERSEMENT A L'ASSOCIATION VIELLUX DES SUBVENTIONS OBTENUES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL AU TITRE DU CONTRAT CULTUREL DE TERRITOIRE ET DU CONSEIL REGIONAL DU CENTRE AU TITRE DU PROJET ARTISTIQUE ET CULTUREL DE TERRITOIRE (PACT)

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, a décidé :

- de reverser à l'association VIELLUX, par anticipation les subventions ci-après :

- 3 000 € au titre de la subvention du Contrat Culturel de Territoire
- 8 300 € au titre du premier acompte (50 %) de la subvention PACT 2017

Adopté à l'unanimité

Aux Aix d'Angillon, 31 juillet 2017

Le Président,



**TERRES DU
HAUT BERRY**
Communauté de Communes

Bernard ROUSSEAU